



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 9 du 5 septembre 2016

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Direction des ressources humaines</i>	
Arrêté du 2 août 2016 modifiant l'arrêté du 27 février 2015 relatif à la composition du Conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers.....	1
Direction générale des entreprises	
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 8 août 2016 portant nomination au conseil d'administration du Comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement «DEFI»	2
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
<i>Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat</i>	
Avis de vacance d'un poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	3
Direction générale des finances publiques	
Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de la Guyane et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion.....	4
Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination à la commission régionale d'Orléans, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	5
Arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination d'un membre du comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Mayotte	6
Arrêté du 6 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables dans le département de Mayotte.....	7
Arrêté du 25 juillet 2016 portant nomination du président de la commission nationale d'inscription instituée par l'article 42 <i>bis</i> de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable	8
Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables	9
Direction générale de l'INSEE	
Décision du 15 juillet 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	10
Décision n° 01-2016 du 8 août 2016 relative aux attributions du centre de services des ressources humaines de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	15

	Pages
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	17
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	18
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques.....	19

Contrôle général économique et financier

Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission «Emploi et formation professionnelle» du service du contrôle général économique et financier	20
Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission «Agriculture, forêt et pêche» du service du contrôle général économique et financier	21
Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission «Infrastructures de transports non ferroviaires» du service du contrôle général économique et financier	22
Arrêté du 12 juillet 2016 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du service du contrôle général économique et financier.....	23
Arrêté du 13 juillet 2016 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle «Études-conseil» du service du contrôle général économique et financier	24
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission fonctionnelle «Études-conseil» du service du contrôle général économique et financier.....	25
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission «Infrastructures de transports non ferroviaires» du service du contrôle général économique et financier	26
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du contrôle général économique et financier	27
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier	28
Décision du 20 mai 2015 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier	29
Décision du 5 août 2016 portant affectation à la mission «Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire» du service du contrôle général économique et financier.....	30

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies.....	31
---	----

École nationale supérieure des mines de Paris

Arrêté du 23 juin 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE.....	32
Arrêté du 30 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris.....	33
Arrêté du 1^{er} août 2016 rapportant l'arrêté du 30 mai 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris - cycle ingénieurs civils.....	34

École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

Arrêté du 20 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne).....	35
Arrêté du 21 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	36
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	37

École nationale supérieure des mines d'Alès

Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	39
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	41
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	42

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Convention de délégation de gestion du 21 juillet 2016 entre le HCERES et l'Agence du patrimoine immatériel de l'État	43
--	-----------

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB)	45
Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC)	46
Arrêté du 2 août 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction (CTMCC)	47

Sommaire chronologique

	Pages
27 février 2015	
Arrêté du 2 août 2016 modifiant l'arrêté du 27 février 2015 relatif à la composition du Conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers.....	1
20 mai 2015	
Décision du 20 mai 2015 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier	29
21 mai 2015	
Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Emploi et formation professionnelle » du service du contrôle général économique et financier	20
Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du contrôle général économique et financier	21
Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier	22
9 juin 2016	
Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB).....	45
Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC).....	46
20 juin 2016	
Arrêté du 20 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne).....	35
21 juin 2016	
Arrêté du 21 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne.....	36
23 juin 2016	
Arrêté du 23 juin 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE.....	32
28 juin 2016	
Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de la Guyane et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion.....	4

	Pages
Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination à la commission régionale d'Orléans, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable	5
30 juin 2016	
Arrêté du 30 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris	33
4 juillet 2016	
Arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination d'un membre du comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Mayotte	6
6 juillet 2016	
Arrêté du 6 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables dans le département de Mayotte.....	7
12 juillet 2016	
Arrêté du 12 juillet 2016 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier	23
13 juillet 2016	
Arrêté du 13 juillet 2016 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier	24
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier.....	25
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier	26
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du contrôle général économique et financier	27
Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier	28
15 juillet 2016	
Décision du 15 juillet 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES).....	10
21 juillet 2016	
Convention de délégation de gestion du 21 juillet 2016 entre le HCERES et l'Agence du patrimoine immatériel de l'État	43
25 juillet 2016	
Arrêté du 25 juillet 2016 portant nomination du président de la commission nationale d'inscription instituée par l'article 42 <i>bis</i> de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable	8

26 juillet 2016

Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur	37
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	39
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	41
Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès	42

27 juillet 2016

Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables	9
Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies	31

1^{er} août 2016

Arrêté du 1^{er} août 2016 rapportant l'arrêté du 30 mai 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris - cycle ingénieurs civils	34
--	----

2 août 2016

Arrêté du 2 août 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction (CTMCC)	47
--	----

5 août 2016

Décision du 5 août 2016 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier	30
---	----

8 août 2016

Arrêté du 8 août 2016 portant nomination au conseil d'administration du Comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement « DEFI »	2
Décision n° 01-2016 du 8 août 2016 relative aux attributions du centre de services des ressources humaines de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques	15

Non daté

Avis de vacance d'un poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	3
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques	17
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques	18
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques	19

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Arrêté du 2 août 2016 modifiant l'arrêté du 27 février 2015 relatif à la composition
du Conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers**

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 27 février 2015 relatif à la composition du Conseil national de l'action sociale des ministères économiques et financiers;

Vu le courriel de la fédération Solidaires finances en date du 22 juillet 2016,

Arrêtent:

Article 1^{er}

La liste des représentants de la fédération Solidaires finances au Conseil national de l'action sociale (CNAS), figurant à l'article 1^{er} de l'arrêté du 27 février 2015 susvisé, est remplacée par les dispositions suivantes:

« En qualité de membres titulaires: Mme Benoîte MAHIEU, Mme Patricia BERNAUD, Mme Chantal GSELL, M. Patrick DUHEM, M. Jean-Étienne CORALLINI.

En qualité de membres suppléants: Mme Christine LOUISOT, Mme Danielle GROSSO, Mme Anne BOUTET, Mme Annie DAFIT, Mme Éliane LECONTE. »

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 août 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La directrice des ressources humaines,
adjointe au secrétaire général,*
I. BRAUN-LEMAIRE

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 8 août 2016 portant nomination au conseil d'administration
du Comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement « DEFI »**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2000-1306 du 22 décembre 2000 relatif au Comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement modifiant le décret n° 84-388 du 22 mai 1984 ;
Vu les propositions des syndicats professionnels représentatifs du secteur,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration du Comité professionnel de développement et de promotion de l'habillement « DEFI » pour une durée de trois ans :

Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels

Mme Claire Besançon.
M. Pierre-François Le Louët.
Mme Élisabeth Cazorla.
M. Jacques Martin-Lalande.
M. Pascal Morand.
M. Philippe Pianko.
M. Marc Pradal.
M. Nicolas Santi-Weil.
M. Didier Simon de Bessac.
M. Claude Tetard.

Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence

Mme Marie-Emmanuelle Belzung.
M. Philippe Berthaux.
M. Lucien Deveaux.
Mme Bénédicte Raynaud.
M. Guillaume de Seynes.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'industrie,
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance d'un poste de secrétaire général
de la chambre de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambres de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne	1 ^{er} novembre 2016	Rang 3	Avant le 30 septembre 2016	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Essonne 29, allée Jean-Rostand CS 20543 91025 Évry Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique: « Les CMA recrutent – L'examen aux fonctions de secrétaire général »). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie: economie.gouv.fr, rubrique suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique: « Les CMA recrutent ».

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de la Guyane et du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Catanese (Jean-Paul) est nommé commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Guyane, en remplacement de M. Hernandez (Jean-Claude).

Article 2

M. Deshayes (Gilles) est nommé commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de La Réunion, en remplacement de Mme Tréjaut (Geneviève).

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juin 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 28 juin 2016 portant nomination à la commission régionale d'Orléans, instituée en application de l'article 86 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 7 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 modifié relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 86;

Sur proposition du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Blanche (Sébastien) est désigné pour siéger au sein de la commission régionale d'Orléans, en qualité de salarié exerçant des fonctions comptables et appartenant aux cadres supérieurs des entreprises industrielles et commerciales.

Article 2

Le commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables d'Orléans est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 28 juin 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination d'un membre du comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Mayotte

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 37,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Virgal (Robert) est nommé membre du comité départemental de l'ordre des experts-comptables de Mayotte.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juillet 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables dans le département de Mayotte

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Galvain (Thierry) est nommé commissaire du Gouvernement près le comité départemental de l'ordre des experts-comptables dans le département de Mayotte.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 6 juillet 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 25 juillet 2016 portant nomination du président de la commission nationale d'inscription instituée par l'article 42 *bis* de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 modifiée portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, et notamment son article 42 *bis*;

Vu le décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable, notamment son article 111,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Perennes (Jacques) est nommé président de la commission nationale d'inscription instituée par l'article 42 *bis* de l'ordonnance susvisée, en remplacement de M. Badrone (Claude).

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 juillet 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des finances publiques

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement
près le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables**

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Gissler (Éric) est nommé commissaire du Gouvernement près le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables, en remplacement de M. Baulinet (Christophe).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juillet 2016.

*Le ministre des finances
et des comptes publics,*
MICHEL SAPIN

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 15 juillet 2016 portant délégation de signature au Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)

Le directeur général par intérim du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique,
Vu le décret n° 2010-1670 du 28 décembre 2010 portant création du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), notamment son article 15 ;
Vu le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe Cuneo, directeur général du GENES ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2011 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels titulaires des corps de catégories A, B et C au directeur général du GENES ;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 22 juin 2011 portant délégation de pouvoirs au directeur général du GENES ;
Vu la délibération du conseil d'administration du GENES du 10 novembre 2011 modifiée portant approbation du règlement général du GENES ;
Vu le protocole du 27 mai 2011 entre l'INSEE et le GENES relatif à la gestion des personnels titulaires affectés au sein du GENES,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Janci, secrétaire général du GENES, pour signer tous actes, décisions et conventions, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Laurence Morel-Rosine, responsable des affaires financières du GENES, pour signer tous actes, y compris les actes relevant du pouvoir adjudicateur relatifs à la passation des marchés publics, à l'exception des actes afférents à la gestion du personnel.

Article 3

Délégation est donnée à Mme Laurence Bret, responsable des ressources humaines du GENES, pour signer tous actes et décisions relatifs à la gestion du personnel titulaire et contractuel du GENES, à l'exception de la signature des ordres de mission. Cette délégation s'applique notamment à la signature des contrats de travail, des conventions de stage et à la préliquidation de la paie.

Article 4

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Dadian, responsable juridique du GENES, pour signer les correspondances et documents divers en matière juridique n'emportant pas décision, les pièces relatives aux procédures contentieuses ou amiables ainsi que les correspondances et formalités vis-à-vis de la CNIL. Cette délégation ne s'étend pas aux décisions visant à ester en justice, qui relèvent de la seule autorité du directeur général du GENES.

Article 5

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Julien Pouget, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité de l'école, y compris les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics. Délégation est également donnée à M. Julien Pouget pour signer les décisions d'attribution de bourses et les décisions d'exonération des droits de scolarité, ainsi que les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Lionel Wilner, directeur des études de l'ENSAE ParisTech, pour la signature des mêmes pièces.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAE-CREST limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à Vincent Cosson, responsable des relations entreprises et des stages, pour tous actes et conventions relatifs aux stages des élèves de l'école, et notamment les conventions et attestations de stage ainsi que les correspondances avec la CPAM.

Article 6

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Renan Duthion, directeur de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité de l'école, y compris les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics ainsi que les actes de gestion financière de la bibliothèque du GENES. Délégation est également donnée à M. Renan Duthion pour signer les décisions d'attribution des bourses et les décisions d'exonération des droits de scolarité, ainsi que les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

Délégation est donnée à M. Laurent Di Carlo, directeur adjoint et directeur des études de l'ENSAI, pour la signature des mêmes pièces.

Jusqu'au 31 août 2016, délégation est également donnée à M. Jean-Michel Grignon, secrétaire général de l'ENSAI, pour signer les actes et décisions afférents à la scolarité et à la gestion du personnel relevant de l'autorité de l'ENSAI limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. À compter du 1^{er} septembre 2016, cette délégation sera accordée à M. Philippe Neuilly, secrétaire général de l'ENSAI.

Délégation est donnée à Patrick Gandubert, responsable du département communication et relations extérieures de l'ENSAI, pour tous actes et conventions relatifs aux stages des élèves de l'école, et notamment les conventions et attestations de stage ainsi que les correspondances avec la CPAM.

Article 7

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Francis Kramarz, directeur du CREST (UMR), pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité du CREST ainsi que les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle. Délégation est également donnée à M. Francis Kramarz pour signer les actes et décisions afférents au personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Francis Kramarz les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à M. Arnaud Richet, secrétaire général de l'ENSAE-CREST, pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de l'autorité du CREST limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision.

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation du directeur général du GENES dans le cadre du CREST devra comporter la mention : « Pour le directeur général du GENES et par délégation ».

Article 8

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée à M. Kamel Gadouche, directeur du centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD), pour signer les actes, conventions et contrats de prestations de service relatifs à l'activité du CASD ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute procédure contractuelle. Délégation est également donnée à M. Kamel Gadouche pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de M. Kamel Gadouche les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Article 9

Dans la limite de 25 000 €, délégation est donnée Mme Françoise Courtois-Martignoni, directrice d'ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE, pour signer les actes et conventions relatifs à l'activité du centre de formation continue ainsi que pour les documents permettant de soumissionner à toute

procédure contractuelle. Délégation est également donnée à Mme Françoise Courtois-Martignoni pour signer les actes et décisions afférents à la gestion du personnel relevant de son autorité limitativement énumérés en annexe 2 de la présente décision. Sont exclus de la compétence de Mme Françoise Courtois-Martignoni les actes juridiques relatifs à la passation des marchés publics relevant du pouvoir adjudicateur.

Délégation est donnée à Mme Isabelle Le Blond, adjointe à la directrice d'ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE, pour la signature des mêmes pièces.

Article 10

La décision du 12 avril 2016 portant délégation de signature au GENES est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 juillet 2016.

Le directeur général du GENES,
P. CUNEO

ANNEXE 1

DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GENES

(Extrait de la délibération n° 2011-04 du 22 juin 2011)

Le conseil d'administration décide de déléguer au directeur général du GENES les attributions relevant du conseil d'administration suivantes :

- les conventions, d'une part, les contrats et marchés en deçà d'un seuil de 300 000 € de dépenses, d'autre part;
- les dépôts de marques, brevets et de tous titres de propriété intellectuelle;
- l'acceptation des dons et legs;
- les actions en justice et les transactions en deçà d'un seuil de 50 000 €.

ANNEXE 2

DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ET DÉCISIONS AFFÉRENTS À LA GESTION DU PERSONNEL

Liste des actes concernés, dans le respect des règles en vigueur au GENES (ENSAI, ENSAE ParisTech, CREST, CASD et ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE):

- autorisations de congés, d'absence et de formation;
- ordres de mission d'une durée inférieure à trente jours;
- décisions d'engagement des vacataires (écoles et ENSAE-ENSAI formation continue-CEPE);
- conventions d'accueil des stagiaires;
- décisions d'autorisation des cumuls d'activités.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision n° 01-2016 du 8 août 2016 relative aux attributions du centre de services des ressources humaines de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques,
Vu la loi n° 46-854 du 27 avril 1946 modifiée portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1946, notamment ses articles 32 et 33 ;
Vu le décret n° 46-1432 du 14 juin 1946 modifié pris pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer ;
Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 relatif à l'organisation de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques, notamment son article 3-II, quatrième alinéa ;
Vu l'avis du comité technique de réseau de l'INSEE en date du 7 juillet 2016,

Décide :

Article 1^{er}

Dans le respect des règles de visa préalable de l'ordonnateur et du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, le centre de services des ressources humaines est chargé des actes relatifs à la gestion administrative et à la gestion de la paie :

- des personnels relevant, y compris dans le cadre d'un détachement, des corps de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;
- des agents contractuels recrutés par l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Article 2

Le centre de services des ressources humaines gère les échanges avec le comptable public chargé du paiement des rémunérations. Il informe les personnels en matière de gestion administrative et de paie. Il contribue à l'administration du système d'information des ressources humaines et est responsable de la qualité des données contenues dans le dossier des agents.

Article 3

En application de l'article 3-II, 4^e alinéa, de l'arrêté du 26 juillet 2016 précité, le centre de services des ressources humaines de Metz est chargé d'effectuer les actes de gestion administrative dont la liste figure en annexe à la présente décision.

Article 4

La présente décision abroge la décision n° 717-DG75-C201 du 10 octobre 2013 modifiée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 août 2016.

*Le directeur général
de l'Institut national de la statistique
et des études économiques,*
J.-L. TAVERNIER

ANNEXE

ACTES PRÉPARÉS, SIGNÉS, NOTIFIÉS OU PUBLIÉS PAR LE CSRH

Actes concernant les agents titulaires de l'État (toutes catégories) et les stagiaires:

- affectations (mobilité et position administrative);
- intégrations/réintégrations;
- avancements de grade, d'échelon, de chevron;
- reclassement à la suite d'une réforme statutaire;
- positions statutaires;
- états authentiques de services;
- temps partiels de toutes natures;
- compte épargne temps;
- congés pour raison de santé, pour raisons familiales, de maternité, d'adoption;
- accidents de service et maladies professionnelles (hors décision de reconnaissance initiale);
- admissions à la retraite (y compris d'office);
- radiation des cadres (tous motifs).

Actes concernant les agents non titulaires de l'État:

- avancements de niveau, de catégorie, d'échelon;
- positions administratives;
- temps partiels de toutes natures;
- compte épargne temps;
- congés pour raison de santé, pour raisons familiales, de maternité, d'adoption;
- accidents de travail et maladies professionnelles (hors décision de reconnaissance initiale);
- fins de contrat sur demande de l'agent, par limite d'âge ou départ en retraite.

Attestations de situation administrative et/ou de rémunération.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de détachement, en application du décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministères chargés des finances et des comptes publics et de l'économie, de l'industrie et du numérique, un emploi de chef de la section des concours et des examens au département de la gestion des ressources humaines.

Peuvent faire acte de candidature des attachés statisticiens principaux de l'INSEE justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent, dont quatre ans en qualité d'attaché statisticien principal, les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifiant d'au moins 13 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou de niveau équivalent, dont 4 ans dans un grade d'avancement de ces corps.

Les candidatures, complétées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées au plus tard 30 jours après la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers au chef du département gestion des ressources humaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques, timbre C201, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de détachement, en application du décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministères chargés des finances et des comptes publics et de l'économie, de l'industrie et du numérique, un emploi de chef de la cellule de l'administration des ressources à la direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale.

Peuvent faire acte de candidature des attachés statisticiens principaux de l'INSEE justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent, dont quatre ans en qualité d'attaché statisticien principal, les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifiant d'au moins 13 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou de niveau équivalent, dont 4 ans dans un grade d'avancement de ces corps.

Les candidatures, complétées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées au plus tard 30 jours après la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers au chef du département gestion des ressources humaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques, timbre C201, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de détachement, en application du décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés des finances et des comptes publics et de l'économie, de l'industrie et du numérique, un emploi de chef de la cellule gestion administrative et paie au centre statistique de Metz.

Peuvent faire acte de candidature des attachés statisticiens principaux de l'INSEE justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent, dont quatre ans en qualité d'attaché statisticien principal, les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifiant d'au moins 13 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou de niveau équivalent, dont 4 ans dans un grade d'avancement de ces corps.

Les candidatures, complétées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées au plus tard 30 jours après la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers au chef du département gestion des ressources humaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques, timbre C201, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Emploi et formation professionnelle » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1992 portant création d'une mission de contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Patrick CURTENAT, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Emploi et formation professionnelle » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 mai 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 24 juin 2008 portant fusion des missions « Agriculture » et « Développement rural, pêche et forêt » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Elisabeth MAILLOT-BOUVIER, contrôleur générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Agriculture, forêt et pêche » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 mai 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 mai 2015 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Hubert MONZAT, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 mai 2015.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 12 juillet 2016 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Laurence COSTA, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2016 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État;

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Jean-Marie BRINON, chef de mission de contrôle général économique et financier, est désigné pour diriger la mission « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Alain GRAS, chef de mission de contrôle économique et financier, est affecté à la mission « Études-conseil » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires »;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Béatrice JULIEN DE LAVERGNE, contrôleure générale de 1^{re} classe, est affectée à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 49-996 du 26 juillet 1949 modifiant les conditions d'exercice du contrôle financier de l'État sur les chemins de fer et les transports par route et par eau, ensemble le décret n° 2015-137 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de la SNCF et à la mission de contrôle économique et financier des transports, notamment ses articles 46 à 53;

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Henri OSMONT d'AMILLY, contrôleur général de 1^{re} classe, est affecté à la mission de contrôle économique et financier des transports du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 13 juillet 2016 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Mme Aline PEYRONNET, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affectée à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier à compter du 2 juillet 2016.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juillet 2016.

Pour les ministres et par délégation :
*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 20 mai 2015 portant affectation à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Frédéric HEBERT, administrateur civil hors classe, est affecté à la mission des Audits du service du contrôle général économique et financier, à compter du 20 mai 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 mai 2016.

*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 5 août 2016 portant affectation à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Martine PROCUREUR, ingénieure générale des mines, est affectée à la mission « Couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire » du service du contrôle général économique et financier à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 août 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef du service
du contrôle général économique et financier,
I. ROUX-TRESCASES

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2009-64 du 16 janvier 2009 modifié relatif au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, et notamment son article 3;
Sur proposition du vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres associés du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- M. Pierre COUVEIHNES, ingénieur général des mines honoraire.
- M. Henri SERRES, ingénieur général des mines honoraire.

Article 2

Le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 juillet 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 23 juin 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech) ;

Vu l'arrêté du 30 juin 1992 modifié portant création d'un institut supérieur des techniques en charge des formations d'ingénieurs sous statut salarié à l'École nationale supérieure des mines de Paris ;

Vu l'arrêté du 25 février 2013 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu la décision du directeur en date du 16 juillet 2013 fixant la liste des élèves admis en qualité d'élèves de l'Institut supérieur des techniques, spécialité fluides et énergie, au titre de la formation continue à compter de l'année scolaire 2013-2014 ;

Vu la liste dressée par le jury de fin d'études de l'Institut supérieur des techniques dans sa séance du 5 octobre 2015 ;

Vu la demande du directeur de l'école en date du 16 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, est attribué aux élèves de formation continue (promotion 2013-2015) désignés ci-après :

M. Thiam (Idrissa).

M. Yapo (Ohimpo Guy Clovis).

Article 2

L'attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en convention avec le Conservatoire national des arts et métiers et l'université Paris VII, spécialité fluides et énergie, en partenariat avec l'ISUPFERE, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. CAQUOT

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 30 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Paris**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2013 modifié portant nomination de M. Dubreuil (Pierre) au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris;

Sur proposition de la présidente du conseil régional d'Île-de-France,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Lecoq (Jean-Pierre), conseiller régional de la région Île-de-France, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Paris, en remplacement de M. Dubreuil (Pierre), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 1^{er} août 2016 rapportant l'arrêté du 30 mai 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris - cycle ingénieurs civils

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n°91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Paris (Mines ParisTech);
Vu l'arrêté du 30 mai 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Paris – cycle ingénieurs civils,

Arrête:

Article 1^{er}

À l'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mai 2016 susvisé:

Mention très bien

Les mots: « M. Castaing (Jean-Hughes) » sont rapportés et remplacés par les mots: « M. Castaing (Jean-Hughes) ».

Les mots: « Mme Holvoet-Vermaut-Pierrat (Alice, Mathilde) » sont rapportés et remplacés par les mots: « Mme Holvoet-Vermaut--Pierrat (Alice, Mathilde) ».

Mention bien

Les mots: « Mme Chavanne (Yolande, Laurence, Marie, Josèphe) » sont rapportés et remplacés par les mots: « Mme Chavane (Yolande, Laurence, Marie, Josèphe) ».

Les mots: « M. Leonetti (Jean-Maurice) » sont rapportés et remplacés par les mots: « M. Léonetti (Jean-Maurice) ».

Mention passable

Les mots: « M. Auclair (Florian, Lucas, Marieus) » sont rapportés et remplacés par les mots: « M. Auclair (Florian, Lucas, Marius) ».

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 1^{er} août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie, et des technologies :
Par empêchement de l'ingénieur général des mines :
*Le professeur de classe exceptionnelle
de l'Institut Mines-Télécom,*
J. SCHWARTZENTRUBER

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 20 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8 ;
Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne ;
Sur proposition du ministre chargé du budget,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Blanc (Jean-Luc), administrateur général des finances publiques au sein de la direction départementale des finances publiques de la Loire, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, en remplacement de M. Claudon (Noël).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 21 juin 2016 portant nomination au conseil d'administration
de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n°91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne), notamment son article 8;

Vu l'arrêté du 23 février 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Théry (Vincent), ingénieur général des mines à la mission de tutelle des écoles au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, est, à compter du 21 juin 2016, nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, au titre du ministre chargé de l'industrie, en remplacement de M. Caquot (Emmanuel), pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 21 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 91-1034 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne (Mines Saint-Étienne) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 11 mai 2015 fixant les conditions d'admission, d'études et de délivrance des cycles de formations d'ingénieur de spécialité de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne ;

Vu la décision du directeur du 19 octobre 2015 fixant la liste des élèves admis dans le cycle d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'année scolaire 2012-2013 ;

Vu la liste dressée par le jury diplômant en sa séance du 5 juillet 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, est attribué aux élèves en contrat d'apprentissage, désignés ci-après :

Au titre de la promotion 2012

Sans félicitations

M. Bertrand (Matthieu, Paul).

M. Court (Sébastien).

M. Coutant (Fabien).

M. Di Martino (Nicolas).

M. Gautier (Julien).

M. Socié (Robin).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne, spécialité électronique et informatique industrielle, en partenariat avec l'Institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes à la suite du concours commun de 2011 ;
Vu l'arrêté du 26 octobre 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année de l'École nationale supérieure des mines d'Alès à la suite du concours commun de 2012 ;
Vu la liste arrêtée par le directeur en date du 17 juillet 2013 portant titularisation d'élèves admis sur titres en deuxième année, à la suite du recrutement de 2012 ;
Vu la liste arrêtée par le directeur en date du 17 septembre 2014 portant titularisation d'élèves admis sur titres en deuxième année, à la suite du recrutement de 2013 ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 30 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2016, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2015

M. Abreu Vieira Da Costa (Paulo).
M. Bonnand (Frédéric).
M. Bourgeois (Robin).
Mme Bourry (Axelle).
M. Cappy (Pierre-Luc).
Mme Cheikh-Ali (Sarah).
M. Dubanchet (Christophe).
M. Jiguet (Sidney).
M. Levy (Simon).
M. Puissant (Benoît).
Mme Ravetti (Claire).
M. Sun (Xia).
Mme Zhang (Cong).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;

Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 portant admission d'élèves titulaires de première année des écoles nationales supérieures des mines d'Albi-Carmaux, d'Alès, de Douai et de Nantes à la suite du concours commun de 2011 ;

Vu la liste arrêtée par le directeur en date du 17 juillet 2013 portant titularisation d'élèves admis sur titres en deuxième année, à la suite du recrutement de 2012 ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 30 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué aux élèves titulaires (formation initiale) sortis de l'école en 2016, désignés ci-après par ordre alphabétique :

Au titre de l'année 2014

Mme Tan (Mengting).

M. Urvois (Nicolas).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président du Conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Arrêté du 26 juillet 2016 portant attribution du diplôme d'ingénieur
de l'École nationale supérieure des mines d'Alès**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.642-1, D.612-34, D.613-3 et D.642-1 ;
Vu le décret n°91-1035 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École nationale supérieure des mines d'Alès (Mines Alès) ;
Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant la liste des établissements habilités à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;
Vu la liste arrêtée par le directeur de l'école en date du 4 septembre 2013 portant titularisation d'élèves de formation continue diplômante au titre de l'année scolaire 2013-2014 ;
Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 30 juin 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est attribué à l'élève titulaire de formation continue sorti de l'école en 2016, désigné ci-après :

Au titre de l'année 2015

M. Lammamar (Abouchouaib).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès confère de plein droit le grade de master.

Article 3

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 juillet 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,*
L. ROUSSEAU

Agence du patrimoine immatériel de l'État

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Convention de délégation de gestion du 21 juillet 2016 entre le HCERES et l'Agence du patrimoine immatériel de l'État

Entre :

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), représenté aux fins des présentes par M. Michel Cosnard, en sa qualité de président,

Ci-après le « Délégrant », d'une part,

Et

L'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE), représentée aux fins des présentes par Mme Danielle Bourlange, en sa qualité de directrice générale,

Ci-après désignée le « Délégataire », d'autre part,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties »,

Article 1^{er}

Objet de la délégation

Par la présente convention, conclue en application, d'une part, de l'article 3-IV du décret n° 2015-716 du 23 juin 2015 et, d'autre part, du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État, le Délégrant confie au Délégataire la réalisation des actes de gestion de l'ensemble de ses marques, dans les conditions définies ci-après.

Article 2

Prestations confiées au délégataire

Le Délégrant confie au Délégataire l'accomplissement, en son nom et pour son compte, des prestations suivantes :

1. Accomplissement des formalités de dépôt de marques françaises, communautaires, internationales ou nationales étrangères, suivi des procédures d'enregistrement, réponses aux offices, incluant le paiement des redevances dues aux offices.

2. Accomplissement des formalités de renouvellement des marques, pour quelque territoire que ce soit, suivi des procédures de renouvellement, réponses aux offices, incluant le paiement des redevances dues aux offices.

3. Accomplissement des formalités relatives à l'inscription de tout acte concernant les marques (inscription de licence, cession, règlement d'usage, renonciation totale ou partielle, retrait total ou partiel, changement de dénomination, changement d'adresse, régularisation, rectification d'erreur matérielle, requête en relevé de déchéance, etc.) pour quelque territoire que ce soit, incluant, le cas échéant, le paiement des redevances dues aux offices.

4. Formation d'opposition à l'enregistrement de marques postérieures sur le fondement des marques, devant tout office français, communautaire ou étranger, incluant le paiement des redevances dues aux offices.

5. Mise en œuvre d'actions précontentieuses liées aux marques, notamment envoi de lettre de mise en demeure visant au retrait partiel ou total d'une marque postérieure.

6. Conduite de discussions dans le cadre de précontentieux liés aux marques, notamment proposition d'accord amiable de coexistence.

Il est convenu entre les Parties que le délégataire peut recourir à un prestataire spécialisé avec lequel il a conclu un marché pour l'accomplissement des actes susmentionnés.

Article 3

Obligations du délégataire

Le Délégataire précise au Délégrant le coût de tout acte envisagé. Il n'accomplit les formalités qu'après accord exprès du Délégrant ou de toute personne habilitée à cet effet.

Article 4

Obligations du délégant

Le Délégrant s'engage à fournir en temps utile les éléments nécessaires au Délégataire pour l'accomplissement de sa mission.

Article 5

Exécution financière

Le Délégataire acquitte les sommes liées à l'exécution de la présente convention sur son budget propre, après validation expresse par le Délégrant des dépenses à engager.

Le Délégataire peut présenter au Délégrant un état liquidatif des dépenses engagées correspondant aux actes effectués dans le cadre de la présente convention dès lors qu'un montant de dépenses minimum de 1 000 € est atteint.

Le Délégrant rembourse les sommes dues au Délégataire *via* la procédure de facturation interne ou externe.

Article 6

Suivi de la convention

Le Délégataire rend compte de l'exécution des formalités au fur et à mesure de leurs accomplissements.

Le Délégataire fournit une fois par an au Délégrant, au plus tard le 31 janvier de l'année $N + 1$, une synthèse des prestations menées dans le cadre de la présente convention et des coûts afférents.

Article 7

Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant signé par les deux Parties et publiée dans les conditions de l'article 9 de la présente convention.

Article 8

Durée et reconduction de la convention

La présente convention prend effet au lendemain de sa publication et court jusqu'au 31 décembre 2016. À compter de cette date, elle est renouvelée par période d'un an par tacite reconduction.

Elle peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une ou l'autre des Parties, sous réserve d'un préavis de trois mois. La résiliation de la présente convention doit prendre la forme d'une notification écrite publiée dans les conditions de l'article 9.

Article 9

Publication

La présente convention sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers dans les meilleurs délais après sa signature par les Parties.

Fait à Paris, le 21 juillet 2016, en deux exemplaires.

Le président du HCERES,
M. COSNARD

La directrice générale de l'APIE,
D. BOURLANGE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'article L. 521-5 du code de la recherche fixant les prérogatives des commissaires de Gouvernement lors des séances du conseil d'administration des CTI;

Vu l'article 5 de la loi n° 48-1128 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI) fixant les modalités de désignation du commissaire du Gouvernement placé auprès de chaque centre;

Vu l'arrêté du 5 janvier 1967 portant création du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB),

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Guglielmina Oliveros-Toro, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, est nommée commissaire du Gouvernement auprès du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton.

Article 2

L'arrêté du 20 novembre 2012 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton est abrogé.

Article 3

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
F. MITTEAULT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 9 juin 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction (CTMNC)

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu l'article L. 521-5 du code de la recherche fixant les prérogatives des commissaires de Gouvernement lors des séances du conseil d'administration des CTI;

Vu l'article 5 de la loi n° 48-1128 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI) fixant les modalités de désignation du commissaire du Gouvernement placé auprès de chaque centre;

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC),

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Guglielmina Oliveros-Toro, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, est nommée commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction.

Article 2

L'arrêté du 20 novembre 2012 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès du Centre technique de matériaux naturels de construction est abrogé.

Article 3

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'aménagement,
du logement et de la nature :
F. MITTEAULT

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 2 août 2016 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction (CTMCC)

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de la recherche, et notamment ses articles L. 521-1 et suivants fixant le statut juridique des CTI;

Vu l'article 5 de la loi n° 48-1128 du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels (CTI);

Vu l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003 (alinéa G-1);

Vu l'arrêté du 5 janvier 1967 portant création du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton (CERIB);

Vu l'arrêté du 20 février 2007 portant reconnaissance du Centre technique de matériaux naturels de construction pour les secteurs de la terre cuite et des roches ornementales et de construction (CTMNC);

Vu les statuts de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction, association déclarée le 21 février 1974,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Mme Guglielmina Oliveros-Toro, adjointe à la sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature est nommée commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction.

Article 2

L'arrêté du 20 novembre 2012 portant nomination du commissaire du Gouvernement auprès de l'association Les Centres techniques des matériaux et composants pour la construction est abrogé.

Article 3

Le directeur du budget et le directeur de l'eau et de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 2 août 2016.

Pour le ministre des finances
et des comptes publics et par délégation :
Pour le directeur du budget :
Pour le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature :
La sous-directrice,
M. CAMIADE

Pour le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique et par délégation :
Pour le directeur général de l'aménagement,
du logement et de la nature :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,
F. MITTEAULT

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

